

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
COMMUNE DE LOOS-EN-GOHELLE
Extrait du Registre aux Arrêtés du Maire

OBJET : Fermeture nocturne du stade Sikora à compter du 21 juillet 2023.

Le Maire de la commune de Loos-en-Gohelle ;

VU, le Code Général des Collectivités Locales, et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 & L 2213-2 ;

VU, les intrusions et dégradations nocturnes constatées au stade Sikora,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire pour la tranquillité des riverains et la protection du matériel sportif contre les dégradations par vandalisme, le stade Sikora sera fermé tous les soirs de 20h00 à 9h00, sauf pour les associations utilisatrices du terrain ;

ARRETE

Article 1 : Le stade Sikora sera interdit au public à compter du vendredi 21 juillet 2023 de 20h00 à 09h00.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 3 : Les services de Police et de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Loos-en-Gohelle, le vingt et un juillet deux-mil vingt-trois.



Geoffrey Mathon

Maire de Loos-en-Gohelle